



Mon mari a un aprf, alors que doit-on faire?

Par **Massilienne**, le **30/07/2010** à **11:26**

Bonjour à tous,

mon mari et moi-même commençons à perdre espoir quant à son maintien dans l'illégalité en France.

En effet, suite a un passage en centre de rétention pour un retard de renouvellement de titre de séjour, on lui émet un APRF, puis il a été libéré par le JLD le lendemain même.

Habitant dans une petite ville, il y est difficile d'y circuler en toute liberté, sans voir toutes les 10 min une voiture de police, source évidemment de stress aussi bien pour lui que pour moi. Bref, les sorties sont limitées, nous ne pensons qu'à ça, notre couple en subie quelque peu les conséquences.

Hier, je me suis rendu moi-même en préfecture pour rencontrer la dame qui s'occupe du dossier de mon mari, me reconnaissant d'emblée.

(il y a deux mois, nous avons eu rendez-vous avec la directrice de cabinet de l'immigration, nous disant qu'il été impossible qu'elle nous redélivre un visa avec la mention étudiante, ni autre, car il y a eu un décision de tribunal, mais que si mon mari acceptait de rentrer dans son pays d'origine, elle nous délivrerait une attestation comme quoi elle acceptait son retour en france, afin que ca l'aide au niveau de l'ambassade de france lors de sa demande de visa vie privée et familiale. Une attestation c'est trois lignes à écrire quand même!!!

Il y a un mois, ne venant rien arriver, nous avons demander à notre avocat qu'il se rende lui-même en préfecture afin qu'il fasse la demande de visa à notre place.)

Donc comme je vous disais, je suis allé hier a la prefecture, demandant à revoir cette meme dame afin qu'elle nous delivre cette fameuse attestation.

Elle m'expliquait qu'elle ne voulait plus nous la delivrais, car elle avait mal pris le fait que nous

avons envoyé notre avocat pour redemander un nouveau visa. (un peu susceptible quand même!)

Elle était trop sur la défensive me disant que pour mon mari ne retrouverait aucun visa ici, quel qu'il soit, trop agressive, et un peu hautaine. Elle m'a affirmé que mon mari n'était toujours pas fiché, et que s'il redemande un visa à l'ambassade de France dans son pays, il n'y aura aucun problème. Qu'en un mois il sera revenu.

Bref, que doit-on faire? Leur faire confiance? [fluo]Rester en France sachant qu'ils sont catégorique, et qu'ils ne veulent plus délivrer de visa à mon mari, ou retourner au Maroc, mais reviendra-t-il?[/fluo]

On en a assez de se cacher et d'avoir la peur au ventre chaque jour.

Merci de votre attention et surtout de votre aide.

Bien cordialement,

Massilienne

Par **chris_idv**, le **30/07/2010** à **11:50**

Bonjour,

Comme vous l'exposez vous-même : votre mari est dans l'illégalité en France dans la mesure où il ne dispose pas d'un titre de séjour valide.

Sur cette base 2 approches sont possibles:

o soit votre mari respecte les instructions qui lui sont communiquées par l'autorité administrative (la Préfecture), il quitte la France et sollicite ultérieurement un visa depuis le Maroc.

Pour rappel l'ambassade dépend également de l'administration ...

o soit votre mari s'engage dans une voie judiciaire en s'opposant ouvertement à l'autorité administrative et en contestant l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.

Je vous suggère de définir une stratégie avec votre mari et si possible un avocat spécialisé en droit des étrangers et en droit administratif.

Cordialement,

Par **Massilienne**, le **30/07/2010** à **12:12**

Justement, nous faisons appel en ce moment, mais au vu des vacances, toujours pas de date

fixée (depuis février quand même....) c'est pour ça que nous trouvons ça lonng.

A votre avis, que faire? Rentrer ou rester??? Les croire ou pas???

Merci beaucoup de votre réponse monsieur Chris_Idv.

Par **chris_Idv**, le **30/07/2010** à **12:37**

Bonjour,

Ce que je crois n'a pas d'importance.

Par contre ce que j'ai pu constaté c'est qu'il est toujours préférable d'obtenir un mauvais arrangement qu'un bon procès.

Cordialement,

Par **Massilienne**, le **31/07/2010** à **10:26**

D'accord, merci beaucoup de vos reponses

Par **youhana**, le **01/08/2010** à **13:36**

bonjour

moi j été o meme cas que votre mari , je suis pas rentrer o bled , jé pris un avocat et dans le mois ki sui l oqtf on a été au tribunal contéstant la décision de la préf et apré 3mois la tribunal nous a donné raison é a enjoint a la pref de me deliver la carte sejour vie privée é familiale et 1000 € de damage et intére voila !

Par **yoyo**, le **04/08/2010** à **16:58**

bonjour massilienne

g été dans le même cas que toi

mon compagnon avait une aprf.la préfecture lui a dit la même chose qu'à ton mari.

du coup il a pris le risque de retourner au pays. Une fois là bas il a refait une demande de titre vie privée et familiale et il l'a obtenu.

il ne faut pas perdre espoir

Par **Massilienne**, le **15/08/2010** à **14:34**

Puis-je prendre contact avec vous? pouvez vous me donner votre adresse email